

RÉGIMES DÉMOGRAPHIQUES ET TERRITOIRE : les frontières en question

*Colloque international de La Rochelle
22 - 26 septembre 1998*



ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE

AIDELF

Les frontaliers

Bernard AUBRY

INSEE, Mission Saphir, France.

Au dernier recensement (1990), 200 000 personnes ont déclaré exercer leur emploi hors métropole. Toutes n'ayant pas leur résidence principale près de la frontière, on est fondé à penser que le nombre des frontaliers était en réalité nettement moins élevé. Quoi qu'il en soit, le phénomène a des conséquences très importantes localement : dans 117 communes, la part des frontaliers dépasse 50% de la population active occupée. Le pourcentage est supérieur à 10% dans 987 communes (2,7% de l'ensemble).

Dans une Europe unie, on pourrait imaginer que la connaissance de la population frontalière n'a pas plus d'importance que celle des navettes, par exemple de la population qui réside en province et travaille à Paris. En fait en plus de déséquilibres liés au marché du travail il s'en superpose d'autres, tels que les différences en matière monétaire, en matière de droit du travail ou de droit social (le travailleur frontalier se caractérise par une double allégerance : au pays de résidence et au pays de travail). Même si une partie de ces disparités devraient progressivement s'estomper du fait que nos voisins appartiennent presque tous à l'Union européenne, il n'en est pas de même pour ce qui concerne la Suisse qui n'en est pas encore membre.

Il existe une définition du travailleur frontalier. Elle fait l'objet du règlement n°1408/71 de la Communauté Européenne. Le texte précise le terme frontalier, à savoir « *tout travailleur qui est occupé sur le territoire d'un État membre et réside sur le territoire d'un autre État membre, où il retourne en principe chaque jour ou au moins une fois par semaine* ». D'où l'établissement de part et d'autre de la frontière d'une liste de communes fixant le territoire transfrontalier pour lequel s'applique le règlement. Par ailleurs, des conventions bilatérales, qui s'appliquent à des bandes de territoire le long de la frontière, fixent les règles d'application de la convention en matière sociale et fiscale. Avec la Suisse le travail frontalier est davantage réglementé. Contrairement à l'Union européenne qui donne aux individus le libre choix du lieu de travail, la personne qui désire exercer un travail en Suisse doit préalablement obtenir une autorisation.

L'existence du règlement européen aurait pu être le point de départ d'un système commun d'enregistrement des statistiques des frontaliers dès lors que chaque actif concerné doit remplir un même formulaire commun (notamment E106) pour obtenir un droit à la couverture sociale. En fait il n'en est rien et, de toutes façons, les informations contenues dans le formulaire sont peu nombreuses. En réalité pour disposer d'une information plus riche, il faut passer par l'intermédiaire des services nationaux compétents. Mais ces informations ne sont pas homogènes d'un pays à l'autre et, d'autre part, elles ne sont pas toujours accessibles.

Aussi doit-on se référer au recensement français pour avoir une vision homogène du phénomène frontalier. Malheureusement les chiffres sont anciens et une partie de l'information souhaitée n'est pas toujours disponible ou alors elle est imprécise (notamment le lieu de travail, l'activité économique de l'établissement, l'emploi intérimaire). Le recensement de 1999 donnera des chiffres plus récents mais aussi, sans aucun doute, plus fiables puisqu'un effort tout particulier a été fait pour mieux saisir les informations relatives aux frontaliers.

C'est sur la base des recensements que l'on fonde l'essentiel de l'analyse qui suit.

Combien de frontaliers, vers quels pays ?

A la lecture des chiffres du recensement, on fait une première constatation, à savoir que les « frontaliers » sont de plus en plus nombreux, même dans des régions éloignées des frontières terrestres (ainsi en Bretagne, 1 700 personnes ont déclaré un travail hors métropole). D'où un premier tableau qui compare les effectifs totaux aux effectifs portant sur une zone de douze départements proches de la frontière (six régions, douze départements) (tableau 1).

TABLEAU 1 : LES FRONTALIERS PAR RÉGION - 1968 ET 1990 - PAYS D'ACCUEIL

Région	N° identi- fication	Effectifs frontaliers (ensemble)			Coefficient multipli- cateur (1)	Pays d'accueil
		1968	1990 (1)	taux 1990 (%)		
Alsace	42	12 892	5 4940	8,0	4,3	D (45,1%), CH (54,6%)
Rhône-Alpes	82	10 328	53664	2,4	5,2	CH (96,2%)
Lorraine	41	7 048	32 512	3,9	4,6	L (81,7%), D, B (7,5%)
Franche-Comté	43	3 124	14 352	3,3	4,6	CH (98%)
Nord-Pas-de-Calais	31	1 456	8 068	0,6	5,5	B (96%)
Provence-Alpes-Côte d'Azur	93	6 960	17 904	1,2	2,6	Monaco

(1) Champ restreint

Par pays, la prédominance de la **Suisse** est évidente puisque la moitié des frontaliers y travaillent. Parmi elle, la majorité réside dans la seule région Rhône-Alpes. Depuis 1990, le mouvement s'est stabilisé d'après les dernières statistiques de l'Office fédéral des étrangers (Berne). Le phénomène d'abord concentré sur Bâle et Genève s'est étendu largement et touche maintenant de nombreux cantons suisses (Vaud, Jura, ...).

Les frontaliers qui se rendent en **Allemagne** viennent majoritairement d'Alsace. Leur nombre a encore augmenté, mais la mesure conjoncturelle est délicate ne serait-ce que parce que le mouvement est « brouillé » du fait que de plus en plus d'Allemands décident de s'établir dans un village alsacien ou lorrain tout en gardant leur emploi en Allemagne.

Vers le **Luxembourg**, la progression du phénomène a été particulièrement rapide et depuis 1990, le nombre de frontaliers a pratiquement doublé (29 000 en 1996) et le mouvement continue à se développer (sans doute 35 000 frontaliers en 1998).

Avec la **Belgique**, on assiste, contrairement au cas général, à un mouvement bilatéral. Nombre de Belges viennent travailler en France. Mais le nombre de ces frontaliers, qui atteignait 45 000 en 1960, a très fortement diminué et ne touche plus que 5 000 personnes. Provenant de régions urbaines, l'impact du mouvement frontalier est plus diffus qu'au voisinage des autres frontières.

Il existe depuis longtemps un mouvement frontalier vers **Monaco**, mais celui-ci est d'une nature différente des autres. Du reste dans les travaux et études officielles, ces échanges ne sont même pas pris en compte. Néanmoins il touche quelques 18 000 personnes.

Quant aux flux avec l'**Italie**, **Andorre** et l'**Espagne**, ils étaient encore en 1990 très marginaux, mais on peut supposer que, malgré les barrières naturelles, ils sont appelés à augmenter dans les années à venir. Il faudra aussi compter avec les navettes induites par le tunnel sous la manche.

En se limitant au **champ géographique restreint** défini plus haut, on peut estimer à 175 000 le nombre de frontaliers en 1990 et à 205 000 le nombre de frontaliers en 1998 (tableau 3).

TABLEAU 2 : DISTRIBUTION DU TAUX DE FRONTALIERS PAR COMMUNE (1) - 1990

Taux de frontaliers (%)	Nombre de communes	%
> 70%	14	0,04
50 à 70%	103	0,3
30 à 50%	234	0,6
20 à 30%	199	0,5
10 à 20%	433	1,2
Ensemble > 10%	983	2,7

(1) par rapport à la population active occupée (dans nombre de cas, ces communes appartiennent à des départements non frontaliers)

TABLEAU 3 : DISTRIBUTION DES FRONTALIERS PAR PAYS (1)

Pays d'accueil	1968	1990 (1)	Coefficient multiplicateur	Estimation 1998 (milliers)
Suisse	20 504	95 644	4,7	100
Allemagne	10 036	40 704	4,1	40
Luxembourg	2 104	14 460	6,9	35
Belgique	1 744	8 876	5,1	10
Monaco	6 924	15 628	2,3	18
Autres				2
Ensemble	41 312	175 312	4,2	205

(1) 12 départements situés au voisinage de la frontière

Par région, département et zone d'emploi

En 1990, le phénomène frontalier concernait six régions de façon quelque peu significative. Deux d'entre elles, l'Alsace et Rhône-Alpes, comptaient chacune environ 55 000 frontaliers. En poids dans la population active occupée, l'Alsace se trouve particulièrement touchée avec un taux de frontaliers de 8%. Par département, ce sont l'Ain et le Haut-Rhin qui ont les taux de frontaliers les plus élevés.

Mais c'est sans doute la zone d'emploi qui est le territoire le mieux adapté à l'étude du phénomène frontalier puisque ce niveau géographique présente en terme de marché du travail une certaine cohérence.

Le tableau d'ensemble (tableau 4) montre que, sur 348 zones d'emploi, l'une, le Genevois Français (Annemasse notamment), est remarquable à la fois par le nombre des frontaliers (41 600) et par le poids de ces frontaliers dans la population active (40,6%). Vient ensuite un groupe de zones ayant environ 10 000 frontaliers, avec un impact plus ou moins fort selon la

taille du territoire. Saint-Louis, Wissembourg, Menton présentent des taux de frontaliers dépassant 40%.

TABLEAU 4 : LES FRONTALIERS DANS 16 ZONES D'EMPLOI - PAYS D'ACCUEIL

Zone d'emploi	N° identifica- tion	Effectifs frontaliers			Coefficient multipli- cateur	Pays d'accueil
		1968	1990	taux 1990 (%)		
Genevois (RA)	8 205	23 790	41 564	40,6	1,75	CH
Saint-Louis (Alsace)	4 287	7 580	11 692	48,8	1,54	CH (97%), D (3%)
Menton (PACA)	9 332	7 520	11 092	40,7	1,48	Monaco
Mulhouse (Alsace)	4 286	4 240	10 940	9,8	2,58	CH (87%), D (13%)
Bassin houiller (Lorraine)	4 141	7 265	9 040	10,2	1,24	D (98,5%), L (1%)
Thionville (Lorraine)	4 113	3 595	8 756	8,3	2,44	L (90%), D (9%), B (1%)
Altkirch (Alsace)	4 288	2 610	6 664	28,2	2,55	CH (99%)
Haguenau (Alsace)	4 291	3 595	6 444	11,9	1,79	D (98%), CH (1%)
Wissembourg (Alsace)	4 271	3 585	6 236	31,4	1,74	D
Longwy (Lorraine)	4 111	2 265	6 048	22,3	2,67	L (86%), B (14%)
Sarreguemines (Lorraine)	4 142	3 910	5 728	19,2	1,46	D
Strasbourg (Alsace)	4 276	2 820	5 632	2,7	2,00	D (94%), CH (4%)
Chablais (Rhône-Alpes)	8 206	1 835	5 444	16,5	2,97	CH
Morteau (Franche-Comté)	4 308	2 210	4 340	22,8	1,96	CH
Nice (PACA)	9 333	1 320	4 184	2,0	3,17	Monaco
Pontarlier (Franche-Comté)	4 310	1 425	3 976	19,4	2,79	CH

Source : recensements (Saphir)

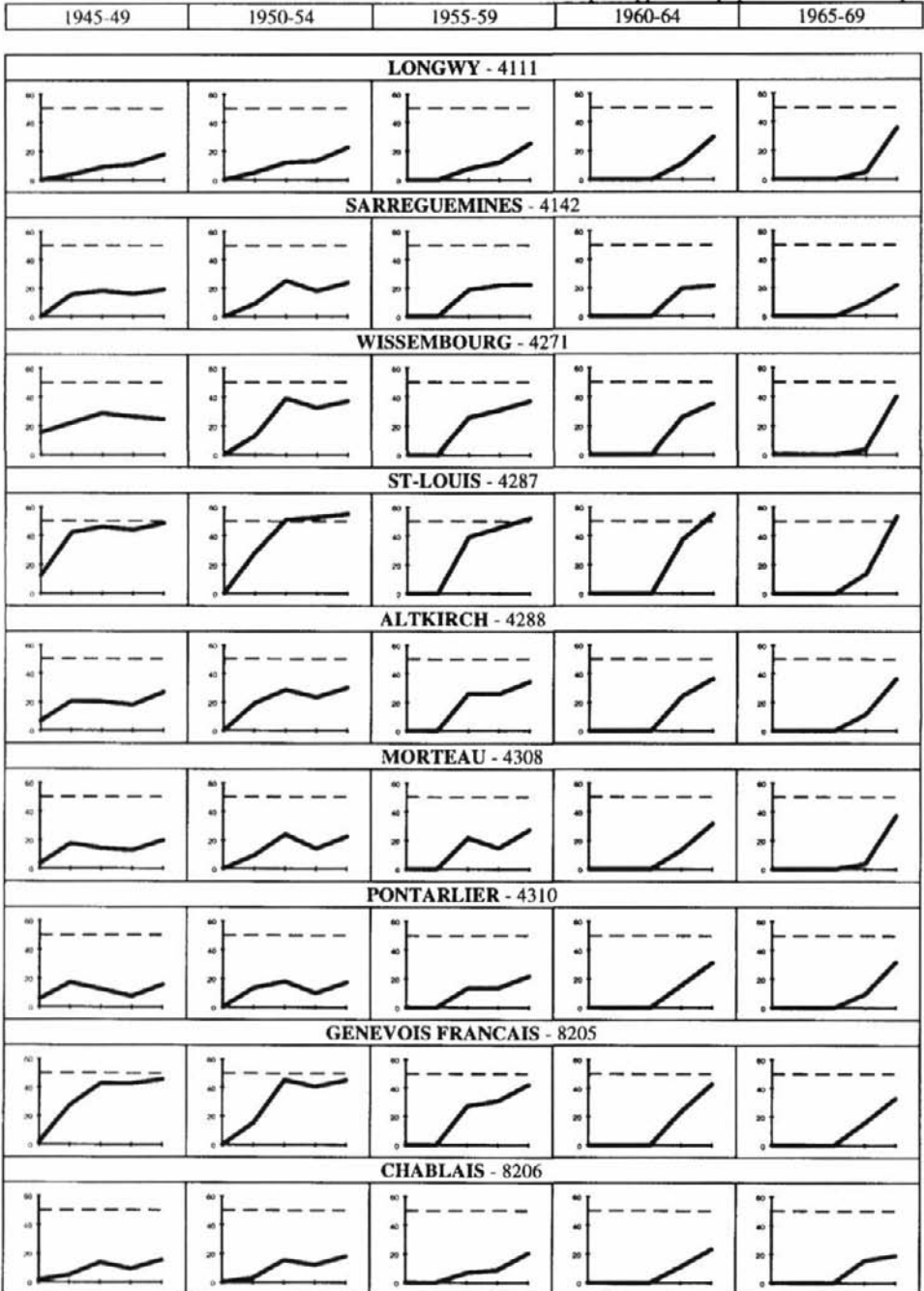
C'est sur les zones d'emploi ayant des taux de frontaliers élevés (ou des variations intercensitaires élevées) que l'on peut examiner dans quelle mesure l'impact du phénomène est important au plan démographique (ou plus généralement dans le domaine du marché du travail).

Puisque l'on dispose d'un fichier historique des recensements (Saphir), on propose quelques graphiques (graphiques 1) qui montrent l'évolution du taux de frontaliers par génération. Ce sont à peu près les mêmes groupes de population qui sont observés d'un recensement à l'autre. On cherche ainsi à voir ce qu'il en est du phénomène frontalier dans le cycle de vie des actifs. Le travail à l'étranger correspond-il à un moment de la vie de la personne active qui réside près de la frontière ou bien est-ce un mouvement destiné à se pérenniser ? Bien évidemment il n'y a pas de réponse simple tant les conditions d'environnement sont variées. A ce propos il faut souligner que, malgré les nombreuses sollicitations, il est apparu que toute modélisation de l'évolution des frontaliers était vouée à l'échec.

Cela est confirmé par les séries par sexe (graphiques 2) : un certain fléchissement des taux de frontaliers apparaît bien chez les femmes après l'âge de la maternité, mais il est faible. Du reste aux mêmes âges, on observe fréquemment une diminution des taux pour les hommes. A noter qu'entre 1975 et 1982, le rythme de croissance du mouvement s'est ralenti, en raison des difficultés apparues souvent sur les marchés du travail de nos voisins (l'horlogerie, la fabrication d'appareils électriques ménagers, etc.).

GRAPHIQUES 1 : TAUX DE FRONTALIERS - 1962-1990 PAR ANNÉE DE NAISSANCE

en % par rapport à la population active occupée



Source : Recensements - Saphir

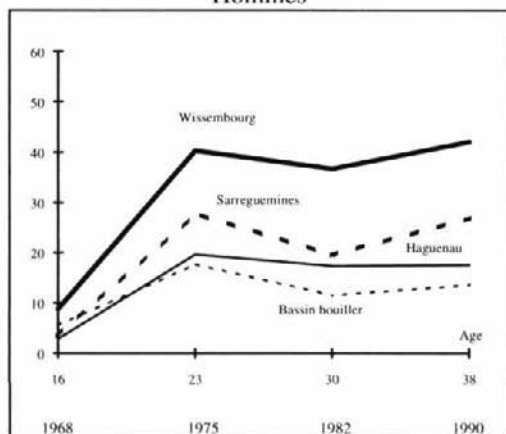
Observations aux cinq derniers recensements : 1962-1968-1975-1982-1990

Mode de lecture : Longwy, personnes nées entre 1945 et 1949 : le % de frontaliers est passé de 0% en 1962 à 18% en 1990. Le tiret horizontal correspond au taux de 50%.

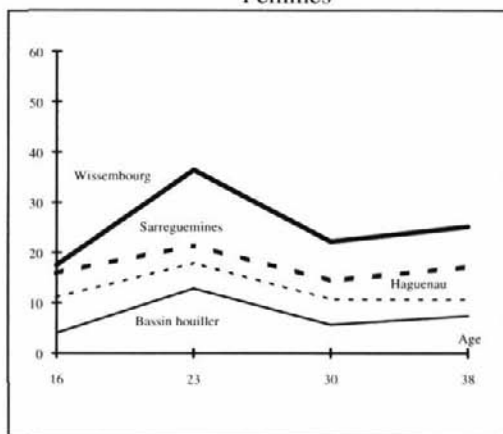
GRAPHIQUES 2 : GÉNÉRATIONS 1950-54
PART DES FRONTALIERS DANS LA POPULATION ACTIVE (1968-90)

Frontaliers vers l'Allemagne

Hommes

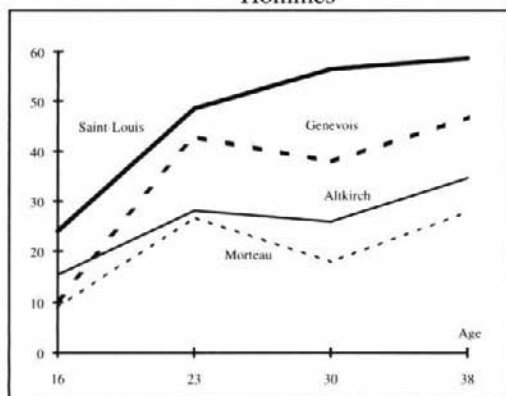


Femmes

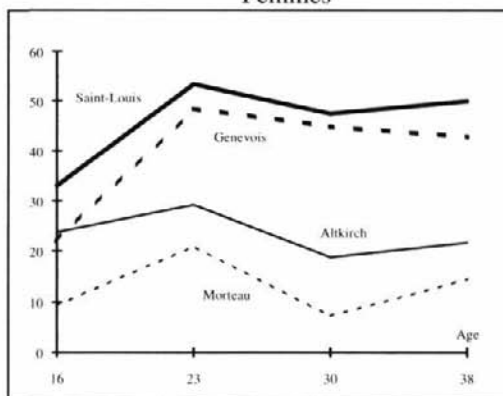


Frontaliers vers la Suisse

Hommes



Femmes



Source : recensements (Saphir)

L'âge est approximatif puisqu'il s'agit à chaque fois d'un groupe de cinq générations (le pays d'accueil est le pays où les frontaliers vont majoritairement travailler).

Ces frontaliers avaient 16 ans en 1968 et 38 ans en 1990. On constate que la propension à travailler hors de la frontière n'augmente plus guère après 20-25 ans (sauf pour Saint-Louis). Au contraire même, il apparaît une légère diminution des taux de 1975 à 1982, à la fois dans la population masculine que féminine.

Dans un second temps, on propose une autre démarche d'analyse. Elle se fait en terme de rang. On a cherché, pour certains indicateurs, notamment démographiques, à savoir si le rang des zones d'emploi était significativement différent de ceux de la région en période de forte croissance du mouvement frontalier (en prenant pour référence le rang moyen de la région). Les résultats ne sont pas reproduits ici.

Préalablement à cette analyse, on propose une présentation des variations des principales composantes du marché du travail (graphiques 3 et 4). Une série de graphiques montrent notamment la décomposition de la population active en trois sous-ensembles (par sexe et périodes intercensitaires), à savoir :

- **l'effet démographique** : dans la variation de la population active, quelle est la part qui revient au glissement, au vieillissement ?
- **l'effet taux d'activité** : dans cette même variation, quelle est la part de la variation des taux d'activité à un âge donné ?
- **l'effet migratoire.**

Ces résultats sont menés à partir d'une base de données par zone d'emploi créée par Philippe CHATAIGNON, INSEE donnant par âge, sexe et zone d'emploi les composantes du marché du travail pour les quatre dernières périodes intercensitaires (1962-1990).

BIBLIOGRAPHIE

Charles RICQ - « *Les travailleurs en Europe* » - édition Anthropos - 1981.

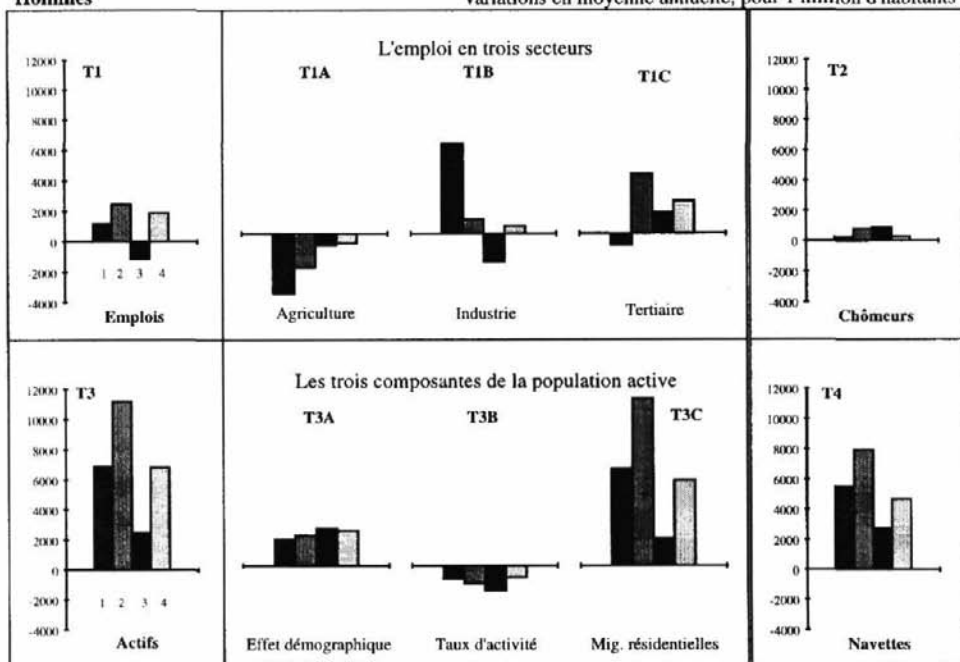
Ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle - « *La mobilité des travailleurs frontaliers* » - 1991.

Par ailleurs différents travaux sur les zones transfrontalières ont paru dans les revues régionales de l'INSEE. A consulter notamment « *Travailleurs sans frontières* » - enquête sur un échantillon de 2 000 travailleurs frontaliers lorrains - INSEE Lorraine - 1995.

GRAPHIQUES 3 : LE GENEVOIS FRANÇAIS - DÉCOMPOSITION DU MARCHÉ DU TRAVAIL (1962-90)

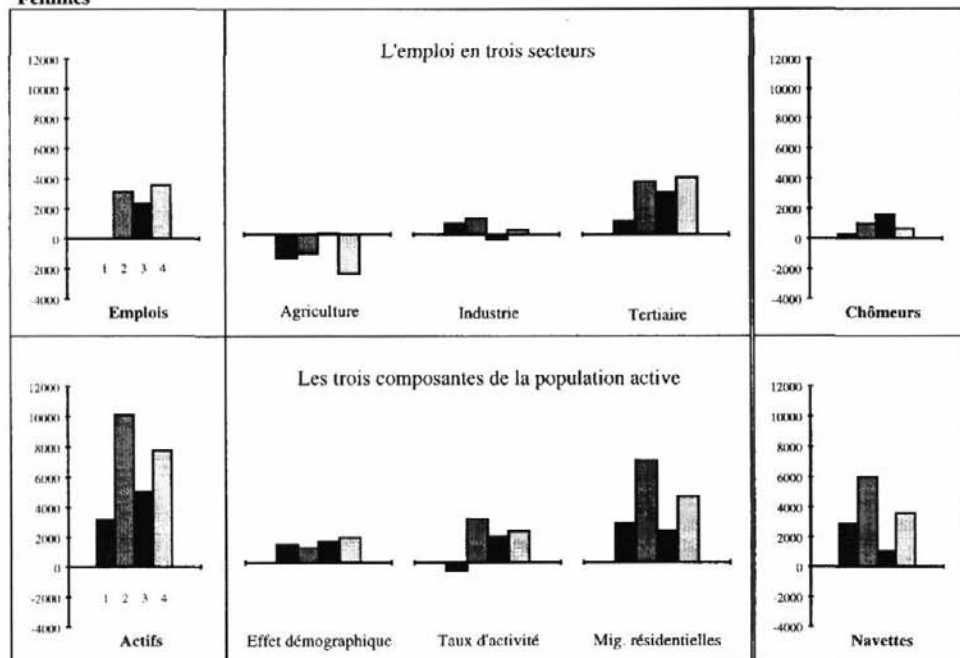
Hommes

variations en moyenne annuelle, pour 1 million d'habitants



1 : 1962-68 - 2 : 1968-75 - 3 : 1975-82 - 4 : 1982-90

Femmes



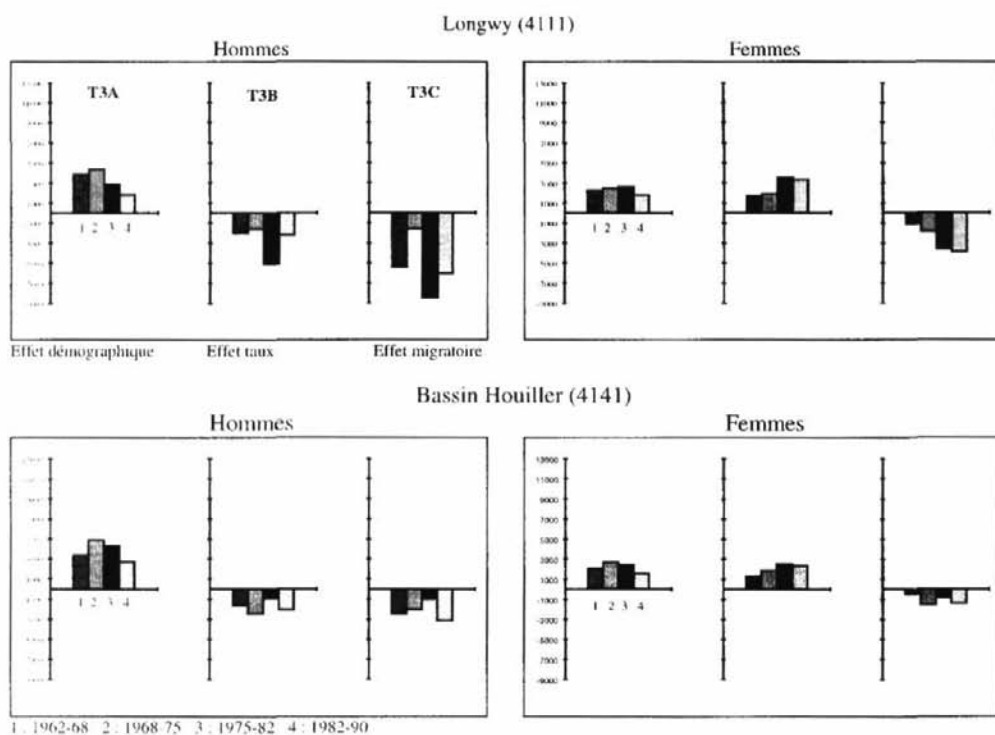
$$T1 = T1A + T1B + T1C$$

$$T3 = T3A + T3B + T3C$$

$$T3 = T1 + T2 + T4$$

Source : recensements (Saphir)

GRAPHIQUES 4 : LES TROIS COMPOSANTES DE LA VARIATION DE LA POPULATION ACTIVE
POUR QUELQUES ZONES D'EMPLOI (1954-90)



Mode de lecture

Pour une zone d'emploi, pour un sexe, pour une période intercensitaire, on distingue huit chiffres de variations

- T1 : Emploi total dans la zone (au lieu de travail) décomposé en
 - T1A : emploi dans l'agriculture
 - T1B : emploi dans l'industrie
 - T1C : emploi dans le tertiaire
- T2 : Chômeurs
- T3 : Actifs occupés (au lieu de résidence) décomposé en
 - T3A : **effet démographique**
 - T3B : **effet taux d'activité**
 - T3C : **effet migratoire**
- T4 : Solde des navettes (ensemble, intérieure et extérieure), c'est-à-dire sorties-entrées.

Sur les graphiques, on voit que la variation d'actifs (T3) est toujours plus grande que la variation des emplois (T1). Ce n'est pas l'accroissement du chômage (T2), faible, qui fait la différence, mais l'augmentation du solde des navettes (T4).

La variation d'emploi est décomposé selon les trois grands secteurs : dans le Genevois, on a créé des emplois dans le tertiaire, mais aussi quelques emplois dans l'industrie (malgré la concurrence du marché du travail suisse qui offre des salaires nettement plus avantageux).

La décomposition de la variation d'actifs traduit l'importance des migrations résidentielles tant chez les hommes que chez les femmes. Noter que la période 1975-82 se caractérise par une faible croissance des navettes-départs et corrélativement par une faible diminution des migrations résidentielles.